

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 01 juin 2021

Délibération n°2021-MAIRIE-021

L'an deux mil vingt et un, le premier du mois de juin à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime (pouvoir de M RAMON et de M COMPAN-RICHARD), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

Absents excusés : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. PRATLONG). RAMON Guillaume (pouvoir à M. PRATLONG), VOLPELLIERRE Stéphanie

M COQUARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : CESSION TERRAINS CALINI/COMMUNE B1891

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 12

Convocation le :
26/05/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 Janvier 2017,
Vu le permis d'aménager n° 18289H0005 accordé le 15/12/1990 pour la réalisation du lotissement CALINI par Calini immobilier

CONSIDÉRANT les accords intervenus afin de prévoir la rétrocession des voiries, des réseaux et des espaces communs dans le domaine public,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée B 1891;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle B 1891, correspondant à la voirie et aux réseaux secs et humides associés afin de l'intégrer dans le domaine public communal.
- Décide qu'une fois l'acte de transfert établi, le linéaire de voirie de 140m prolongation de la rue Cante Perdrix sera intégré dans le domaine public, ce qui porte le linéaire total de la voirie, en ajoutant le linéaire du Chemin du Fond de Coucou de 257.41m selon la délibération 2021-MAIRIE-007 du 02 mars 2021, à 15 925.41 m
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et acte authentique afférents à ce dossier.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20210603-2021-MAIRIE-021-AI
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021